



PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES Bilan des actions menées du 1er avril 2010 au 31 mars 2011

Note

La colonne intitulée « PGMO » et inscrite dans le Bilan-0910 a été supprimée du tableau ci-dessous. Rappelons que PGMO est l'acronyme de <u>Plan global de mise en œuvre</u> de la politique « À part entière, pour un véritable exercice du droit à l'égalité », politique gouvernementale promue par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Rappelons aussi que le ministère des Transports du Québec (MTQ) souscrit au PGMO par 42 engagements dont la réalisation est échelonnée en général sur cinq ans (2009-2013). Enfin, des échanges ont eu lieu entre différents intervenants du Ministère pour valider la congruence des actions du PGMO et celles du PAPH. On peut obtenir une copie du PGMO en s'adressant à M^{me} Karine Scrosati (514 864-1707, poste 5036; <u>Karine.Scrosati@mtq.gouv.qc.ca</u>), de la Direction du transport terrestre des personnes du MTQ.

La signification des lettres inscrites dans la colonne « Type », utilisée aux fins de recherche et d'évaluation, est la suivante : action (A) en continu (C), entreprise (E), nouvelle (N), reportée de l'année précédente ou à l'année suivante (R) et terminée (T).

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | ТҮРЕ |
|--|---|---|--------------------------|--|---------|
| Accessibilité aux lieux, aux équipements et aux produits d'approvisionnement | Répondre aux demandes individuelles d'aménagements particuliers, de lieux et d'équipements, adressées par les employés ayant des limitations, notamment quant au suivi de la directive 2-1-9 du Manuel administratif/Approvisionnement et gestion d'ameublement en bureau traitant de leur accessibilité universelle. | Analyse des demandes et taux de réponse à celles-ci | Toutes les directions | Toutes les demandes ont été traitées, soit un taux de réponse de 100 %. Les aménagements effectués sont les suivants : À la Direction de l'Île-de-Montréal (DIM), modifications apportées au mobilier de bureau utilisé par des personnes ayant des limitations fonctionnelles ou des problèmes ergonomiques; installation d'un ouvre-porte automatique à l'étage où travaille un employé utilisant un quadriporteur; Au siège social du Ministère, modifications apportées à la table de la salle 2,46 servant à des vidéoconférences afin d'y permettre un meilleur accès. | A1 C |
| | Corriger, au besoin et lors d'un déménagement ou de nouveaux travaux de construction, les lacunes empêchant les personnes handicapées d'accéder aux lieux de façon complètement autonome. | Liste des travaux effectués | DCRM et DT | Les travaux réalisés sont les suivants : Au bureau régional de la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue (DAT), accès à un ascenseur permettant depuis août 2010 aux personnes utilisant un fauteuil roulant de s'y rendre; | A2 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|--|---|--|------------------|--|----------|
| Accessibilité aux lieux, aux équipements et aux produits d'approvisionnement | | | | Au bureau régional de la Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (DBSLGIM), identification de l'allée de circulation latérale de chacun des stationnements par un marquage contrastant sur la chaussée; modification de la barre-panique de la porte de l'entrée latérale par une plaque à pression; installation de 2 ouvre-portes automatiques à l'entrée principale et du vestibule de l'entrée principale; ajustement des tensions des ferme-portes du vestibule de l'entrée principale et de l'entrée arrière; remplacement des poignées de porte rondes par des poignées de type « bec de canne »; installation de bandes contrastantes dans les vitres des portes d'accès; Au bureau régional de la Direction de Laval-Mille-Îles (DLMI), amélioration des rampes d'accès; installation ou renouvellement, selon le cas, de vignettes identifiant les espaces de stationnement réservé; ajout d'ouvre-portes automatiques à l'avant de l'édifice et abaissement du seuil pour faciliter l'accès aux personnes utilisant un fauteuil roulant; Au Centre de services (CS) de Repentigny (DLMI), ajout d'un ouvre-porte automatique à l'accès principal de l'édifice; Au siège social, installation de mobilier accessible lors de l'aménagement de la nouvelle salle 2.64 servant à des vidéoconférences. | A2 C |
| | Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité au siège social en regard notamment des panneaux de contrôle d'ascenseurs pour les rendre accessibles. | Description des adaptations effectuées | DCRM et DGPST | Actuellement, un seul ascenseur est muni d'un panneau de contrôle accessible. Lors des rencontres périodiques avec les propriétaires de l'édifice du siège social, la possibilité d'abaisser les panneaux de contrôle des autres ascenseurs fait régulièrement partie des discussions. | A 3 E |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|---|---|--------------------------|--------|---|------------|
| Accessibilité aux lieux, aux équipements et aux produits d'approvisionnement | Poursuivre les activités de sensibilisation des gestionnaires à l'importance de maintenir l'aménagement des lieux, à la sécurité et à l'obligation de tenir compte, lors des commandes d'approvisionnement, des besoins des personnes handicapées (article 63, 1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale — achat et location de biens et de services adaptés). | Activités réalisées | DCRM | Le Service de soutien aux occupants a effectué un rappel à ses interlocuteurs de l'Édifice-Haute-Ville sur la nécessité d'aménager des corridors de 1 100 mm (43 po), ce qui était à l'ordre du jour de la rencontre tenue en mars 2011. Depuis 2007 par ailleurs, le personnel est sensibilisé par la modification apportée à la directive du <i>Manuel administratif</i> du Ministère concernant l'approvisionnement et la gestion de l'ameublement de bureau, incitant les responsables à tenir compte de l'accessibilité universelle lors de l'approvisionnement. | A4 C |
| Accessibilité aux infrastructures | Résoudre les problèmes de sécurité liés à l'abaissé des trottoirs sur pont (milieu rural) actuellement présenté dans le <i>Guide des dispositifs de retenue</i> et, s'il y a lieu, intégrer ces résultats à la norme du <i>Tome II</i> (Chapitre 6 — Trottoirs) traitant de cet aspect. | Norme révisée | DSO | La norme a été révisée. De plus, l'étude effectuée a conclu d'intégrer plutôt cette norme dans le nouveau <i>Tome VIII</i> — <i>Dispositifs de retenue</i> , là où se trouve ce type de traitement de trottoir. Plusieurs directions territoriales ont fait part aussi de toute l'attention portée à cette question du respect des normes concernant l'accès aux trottoirs pour les personnes à mobilité réduite lors des travaux effectués sur ces infrastructures. Ainsi à la DBSLGIM, réfection des trottoirs par le CS des Îles-de-la-Madeleine (IDM), selon les nouvelles normes, lors des travaux majeurs réalisés sur la route 199, entre le chemin du Débarcadère de Cap-aux-Meules et le chemin des Caps à Fatima. À la Direction de la Capitale-Nationale (DCNAT), construction de trottoirs dans le respect des aménagements prévus pour les personnes handicapées, notamment dans les municipalités suivantes: Saint-Marc-des-Carrières, Portneuf et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. À la Direction de l'Outaouais (DO), mise à niveaux de trottoirs et de traverses piétonnes sur les routes suivantes: 107 à Maniwaki, 315 à Gatineau, dans le secteur Masson, et 148 à Pontiac (asphaltage d'accotements de la Route verte). | A5 T, C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|-----------------------------------|---|--|--------|---|------------|
| | Poursuivre les travaux relativement aux normes qui ont une incidence sur le déplacement des personnes ayant des limitations fonctionnelles en regard notamment : de la révision du <i>Tome I</i> (Chapitre 8 — Carrefours plans) en juin 2011; de toutes autres demandes s'avérant nécessaires. | Nombre de normes révisées ayant une incidence sur les personnes handicapées | DSO | Les mots « personnes handicapées » seront ajoutés aux endroits appropriés (modification mineure). D'autre part, aucune nouvelle demande n'a été adressée pour la révision de ce chapitre. Enfin, comme les résultats de l'action 11 le démontreront ci-dessous, les directions territoriales ont porté une attention particulière à l'application de cette norme. | A6 C |
| Accessibilité aux infrastructures | En collaboration avec les membres de l'Association des réseaux cyclables du Québec, Kéroul, l'OPHQ et Vélo Québec, poursuivre dans d'autres régions la campagne effectuée à l'été 2009 dans quatre régions, dont l'objectif était de sensibiliser tous les usagers au partage de la Route verte | Liste des régions concernées | DSO | La campagne de sensibilisation au partage de la Route verte par tous a été reprise en 2010 dans les régions suivantes : - Capitale-Nationale : Vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf, Corridors des Cheminots et du littoral et piste des Beauportois; - Saguenay-Lac-Saint-Jean : Véloroute des Bleuets; - Montréal : Piste cyclable du canal Lachine; - Laurentides : Parc linéaire le P'tit train du Nord; - Cantons-de-l'Est où il importe de souligner la collaboration de la DEM afin de sensibiliser tous les usagers de l'Estriade. Par ailleurs, un cahier des charges a été élaboré à partir des normes d'accessibilité pour les personnes handicapées (OPHQ) et des normes du MTQ pour qualifier l'accessibilité universelle aux pistes (largeur, pente, revêtement, contrôle des accès) et aux services connexes (haltes, stationnements, accueil, toilettes) — Kéroul en est responsable en collaboration avec le MTQ, Vélo Québec (VQA) et l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ). Il importe aussi de souligner que ce cahier des charges sert à l'inspection de qualification par l'organisme Kéroul des pistes ayant fait l'objet de la campagne de sensibilisation en 2010 afin de publier l'information dans Le Québec accessible, publication touristique à l'intention des personnes handicapées. Enfin, il importe de signaler que le budget pour réaliser la campagne de sensibilisation a été épuisé en 2010 et qu'il ne sera pas renouvelé. | A7 R, T |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|-----------------------------------|---|--|--------|--|---------|
| | Effectuer divers travaux d'aménagement dans le cadre du volet amélioration de la Route verte et portant plus précisément sur l'élimination d'obstacles rencontrés par les personnes ayant des limitations fonctionnelles | Liste des travaux effectués pour éliminer ces obstacles | DT | À la DLMI, asphaltage d'accotements permettant un lien entre la route 344 et la Route verte à Pointe-Calumet/Saint-Joseph-du-Lac. | A8 C |
| Accessibilité aux infrastructures | Soutenir financièrement le développement de pistes cyclables et de réseaux piétonniers accessibles dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile — volet transport actif. | Nombre et description sommaire des projets subventionnés | DTTP | Des subventions totalisant 6 889 795 \$ ont été accordées par la Direction du transport terrestre des personnes (DTTP) pour répondre à 33 demandes concernant la construction de 80,7 km de pistes cyclables et pour le projet d'un pont cyclo-pédestre de 0,25 km (116 734 \$). Plusieurs directions territoriales ont fait part de leur implication à ce chapitre de la façon suivante. Ainsi, à la Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec (DMCQ), construction d'une passerelle séparée de la circulation automobile sur le pont Duplessis Ouest pour favoriser le passage en toute sécurité des piétons, dont les personnes à mobilité réduite. À la DÎM, dépôt par la Ville de Montréal de huit demandes de subvention pour des projets de voies cyclables et réalisation de ceux-ci; dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile (PAGMTAA); dépôt également de sept demandes de subvention par l'arrondissement Rosemont—La-Petite-Patrie pour de l'apaisement de circulation aux abords d'écoles. À la DBSLGIM, marquage expérimental par le CS des Îles-de-la-Madeleine à l'approche des traverses de piétons pour prévenir le dépassement par la droite et mieux protéger les piétons; mise en place par le CS de New Carlisle d'une traverse piétonne à Louisbourg Bonaventure. À la DCNAT, prise en considération du déplacement des personnes handicapées lors de chaque aménagement de traverses piétonnières sur le réseau. | A9 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|-----------------------------------|---|--|-----------------|---|-----------|
| | Simplifier le questionnaire transmis en 2008-2009 à chacune des DT afin de déterminer plus précisément les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et de décrire les actions réalisées, prévues ou proposées pour contrer ou éliminer ces obstacles. Finaliser l'outil de synthèse pour colliger ces données. | Formulaire simplifiéOutil développé | DGMO et DGQE | Le questionnaire a été raccourci. Cette version simplifiée a été transmise à toutes les DT pour faciliter la livraison du Bilan 10-11 et du PAPH 11-12. Il ne s'est pas avéré nécessaire de développer un outil particulier de synthèse à cet effet. | A10 T |
| Accessibilité aux infrastructures | Rencontrer les autorités municipales et participer aux diverses rencontres publiques avec les différents autres partenaires afin de les informer, de mieux connaître leurs besoins et de s'assurer de l'application des normes en vigueur. | Exemples de rencontres tenues et de résultats obtenus | DT | Afin de contribuer au respect des normes en vigueur concernant les personnes handicapées, associé à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de projets routiers, plusieurs rencontres (rencontres de chantiers, participation à des groupes de travail ad hoc, assemblées publiques, audits) de même que différents échanges (entretiens téléphoniques, courriels, lettres) ont été tenus entre les représentants du Ministère et ceux des municipalités. Plusieurs exemples des résultats obtenus à la suite de ces interventions peuvent ainsi être résumés : À la DAT, réaménagement de plusieurs intersections sur la route 117 à Malartic et déplacement d'un feu piéton avec signal sonore de l'intersection de la rue Fournière à la rue des Érables. À la Direction de l'Estrie (DE), approbation de nouveaux passages piétonniers, dont un dédié aux personnes à mobilité réduite, identifié spécialement par un panneau à cet effet et situé à l'intersection de la route 249 et du 4 ^e rang de Saint-François-Xavier. À la DIM, conjointement avec la Ville de Montréal, inclusion d'aménagements accessibles aux fauteuils roulants lors des travaux de reconstruction du pont d'étagement Saint-Jean-Baptiste qui enjambe l'autoroute 40 et Bouchard au dessus de l'autoroute 20 dans l'échangeur Dorval. À la Direction de Laurentides-Lanaudière (DLL), aménagement d'une descente de trottoir vis-à-vis d'une traverse piétonnière à Mont-Laurier, sur la route 309. | A 11 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|-----------------------------------|---|--|--------|---|----------|
| Accessibilité aux infrastructures | | | | À la DLMI, finalisation des travaux effectués relativement à la disponibilité de pistes multifonctionnelles sur les tabliers du pont Arthur-Sauvé (R-118) et du pont de Cartierville; poursuite ou début de reconstruction de ponts d'étagement incluant une piste multifonctionnelle (2 sur l'A-15 à Laval; 1 sur l'A-15 à Boisbriand; 1 sur le pont Saint-Roch sur la R-344 à L'Assomption) de même que construction de 2 trottoirs et d'une piste cyclable sur la R-335 à Laval; de plus, participation à de nombreuses rencontres avec les divers intervenants du territoire: directeurs d'organismes de transport adapté des régions des Laurentides et de Lanaudière, membres de la Table de concertation sur le transport des personnes handicapées de Laval (parrainée par l'OPHQ, représentants des organismes de transport en commun dans le cadre de l'élaboration des plans de développement vers l'accessibilité universelle au transport collectif). À la DO, réaménagement d'intersections trop larges et réfection de trottoirs endommagés le long de la route 148 dans plusieurs traversées d'agglomérations, dont celles de Fassett, Montebello et Shawville, le long des routes 105 et 107 traversant Maniwaki et sur le chemin Blue Sea traversant cette municipalité; pour chaque traversée d'agglomération devant faire l'objet de travaux par cette DT, rencontre de concertation avec les municipalités concernées, dont Val-des-Monts, Mansfield, Pontefract, Fort-Coulonge et Chelsea en 2010-2011. Ajout et adaptation d'une douzaine de feux de circulation par l'ensemble des DT, dont la DLMI qui a produit une description abrégée du fonctionnement adéquat recommandé pour ces feux : activation décompte, du signal sonore et du « Marcheur » (minimum 5 sec.) suivi de la « Main clignotante » et du temps nécessaire de dégagement. | |
| Parc routier et villages-relais | Poursuivre la mise en place des aires de service. | Mise en place des aires de service prévues à l'échéancier pour 2010-2011 | DPR | 4 aires de service ont été inaugurées à l'été 2010. Ces nouvelles aires de service sont situées aux endroits suivants : Maskinongé (DMCQ), Melbourne (DE), Rigaud et Rivière-Beaudette (Direction de l'Ouest de la Montérégie-DOM). | A12 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|-------------------|--|--|-----------|---|----------|
| | Améliorer graduellement l'accessibilité universelle aux haltes routières actuelles. | Description des améliorations apportées | DT | À la DAT, reconstruction de la halte routière de Cadillac en fonction d'accès pour personnes à mobilité réduite. À la DBSLGIM, installation par le CS de Sainte-Anne-des-Monts d'une rampe d'accès et d'une salle de toilette adaptée pour femmes à la halte routière du Meunier à Baie-des-Sables. | A13 C |
| | Mettre en place graduellement, en 4 ans, 45 villages-relais qui doivent inclure des services universellement accessibles dans un délai de 5 ans suivant leur certification. | | DPR | 5 villages-relais ont été accrédités du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. Ces nouveaux villages-relais sont les suivants: Deschambault-Grondines (DCNAT); Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Rivière-au-Renard, Murdochville et Pointe-à-la-Croix (DBSLGIM). | A14 C |
| | Cinq ans après l'obtention de l'appellation « Village-relais », faire un suivi des travaux qui doivent être réalisés pour rendre les établissements universellement accessibles. | Nombre de villages-relais conformes à la Charte de qualité en regard de l'accessibilité aux services | DPR et DT | 17 attestations de villages-relais ont été délivrées en 2009-2010. Il y a maintenant 32 villages-relais certifiés. Par ailleurs, un processus d'audit pour ces villages a été établi. Ce processus d'audit doit permettre de faire le point sur l'ensemble des obligations des villages-relais en incluant celles relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La réalisation des audits de terrain des villages-relais certifiés en 2008 doit débuter au cours de l'année financière 2011-2012. | A15 C |
| | Remplacer à long terme au moins une table à pique-nique par halte routière actuelle par une table qui répond aux critères d'accessibilité universelle, à l'instar de ceux présentés par le Ministère dans la Norme 004, Chapitre 2, Tome IV. | Nombre de tables universellement accessibles remplacées | DT | À la DCNAT, l'installation d'une table à pique-nique adaptée a été planifiée pour les aménagements devant être réalisés à l'été 2011 au belvédère situé sur la route 362 à Baie-Saint-Paul. | A16 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|---|---|---|-----------|--|----------|
| Accueil, communication et documentation | Partager l'information et sensibiliser le personnel aux réalités et aux besoins des personnes handicapées employées par le Ministère, notamment par la diffusion d'articles et par la participation à la Semaine québécoise des personnes handicapées, tenue en juin de chaque année. | Description des articles diffusés et des activités réalisées | DC et DRH | Un article intitulé « Vivre à part entière avec un handicap, c'est avoir accès aux mêmes possibilités que tous les membres de la collectivité » a été rédigé pour l'intranet du Ministère. Cet article a porté sur l'apport du MTQ visant à faciliter l'accessibilité aux moyens de transport pour les personnes handicapées et sur son rôle en tant qu'employeur. Les nouveaux employés ont été informés des engagements ministériels à l'égard des personnes handicapées lors des journées d'accueil tenues les 19 octobre et 30 novembre 2010. | A17 C |
| | Poursuivre les travaux de mise à jour du site Web et de l'intranet ministériel en fonction des nouvelles normes gouvernementales sur l'accessibilité à un site Web. | Travaux réalisés | DC | Un nouvel édimestre a été embauché. Il coordonne, entre autres, la mise en application des standards gouvernementaux et les actions liées à l'accessibilité au site Web. Il assure aussi l'accessibilité aux nouvelles pages et sections de ce site et continue d'améliorer l'accessibilité à certaines pages et fonctionnalités courantes. | A 18 |
| | Continuer de collaborer à l'élaboration d'une nouvelle norme gouvernementale sur l'accessibilité à un document téléchargeable dans un site Web et s'assurer que les nouvelles publications du Ministère sont disponibles en format accessible aux personnes ayant des incapacités sensorielles, sur le site Internet de même que dans l'intranet. | Nombre de publications adaptées | DC | Environ 100 nouvelles publications ont été ajoutées au site. Enfin, le nouvel outil de publication de documents sur Internet a été adapté. | A19 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|---|---|--|------------|---|----------|
| | Continuer de collaborer à l'élaboration de la nouvelle norme gouvernementale sur l'accessibilité au multimédia dans un site Web et s'assurer que les nouveaux documents audiovisuels du Ministère sont disponibles en format accessible aux personnes ayant des incapacités sensorielles, sur le site Internet de même que dans l'intranet. | Nombre de publications adaptées | DC | Il importe de souligner la participation active du Ministère au Comité interministériel de normalisation afin de terminer l'élaboration de trois projets de standards sur l'accessibilité aux sites du gouvernement du Québec et la création de divers outils, documents et guides pour aider les organisations à mettre en ligne des contenus respectant les futurs standards gouvernementaux. L'adoption de ces standards est prévue pour l'été 2011. | A20 C |
| | S'assurer que les préposés à l'accueil sont bien informés et outillés pour répondre adéquatement aux demandes d'information en personne de visiteurs ayant des limitations fonctionnelles. | Description des actions prises | DC et DRH | Cette action est en cours de réalisation. Les informations pertinentes à diffuser aux préposés à l'accueil sont actuellement évaluées. | A21 R |
| Accueil, communication et documentation | Recueillir les commentaires et prendre en compte les besoins relatifs à la section « Personnes ayant des limitations fonctionnelles » et apporter les modifications, s'il y a lieu. | Description des commentaires soumis et des modifications apportées à la page Web. | DC | Des modifications ont été apportées. « Personnes ayant des limitations fonctionnelles » a été remplacé par « Personnes handicapées » ou « Personnes ayant des incapacités ». La formulation du titre des bilans et plans d'action à l'égard des personnes handicapées a été uniformisée. Des modifications ont été apportées à leur ordre de présentation dans la rubrique en traitant sur le site Web du Ministère. | A22 C |
| | Demeurer vigilants quant aux plaintes (GPL-6004) et aux autres demandes (511, GCO et DT) d'intervention ou d'amélioration des services offerts aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et où le Ministère est concerné. | Résultats obtenus | BEAIP | Aucune plainte n'a été reçue. | A23 C |
| Transport terrestre | Appliquer le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées durant la période 2008-2012. | Augmentation de 4 à 5 % du taux annuel d'achalandage | DTTP et DT | Selon les dernières données disponibles à ce jour, soit celles de l'année civile 2009, la croissance a été de 36 %. | A24 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|---------------------|---|---|--------|--|----------|
| | Poursuivre les travaux du comité interministériel MTQ-OPHQ-MAMROT (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire) afin de compléter la mise en place des services de transport adapté sur tout le territoire. | Rapport présenté, nombre additionnel de municipalités desservies, pourcentage de la population et de services ajoutés | DTTP | Il ne reste plus que 110 municipalités non desservies par le transport adapté. De ce nombre, 16 ont un projet en cours pour adhérer à ce service et 30 ont adopté une résolution s'engageant à offrir ce service lorsque des personnes handicapées leur auront exprimé un besoin en ce sens. Le comité a donc réalisé son mandat et le MTQ considère qu'il a fait la sensibilisation nécessaire. Comme mentionné ci-dessus, les municipalités voulant offrir des services aux personnes handicapées qui leur font la demande peuvent être subventionnées par le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées (PAGTAPH). | A25 T |
| Transport terrestre | Poursuivre les travaux avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) afin d'optimiser les services de transport adapté régionaux, ce qui devrait permettre un financement comparable à celui en cours pour les organismes actifs sur le territoire de l'Agence métropolitaine de transport (AMT). | Mise en place d'une approche de financement pour les déplacements interréseaux sur le territoire de la CMQ | DTTP | À la suite de nombreux échanges avec la CMQ, un projet d'entente entre les Autorités organisatrices de transport (AOT) a été rédigé. | A26 E |
| | Réviser le formulaire de demande d'admission au transport adapté. | Nouveau formulaire actualisé et transmis à la clientèle | DTTP | Le formulaire de demande d'admission au transport adapté a été révisé et transmis à l'ensemble des comités d'admission des services de transport adapté au cours du mois de février 2011. Cette révision avait pour objectifs de réduire la longueur du formulaire et de le simplifier. | A27 T |
| | Réviser le Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées : poursuivre la consultation des partenaires (avril-mai 2010); rédiger le projet de règlement et la documentation de soutien (été 2010); déposer le projet de règlement (automne 2010); prépublier le règlement (hiver 2011); appliquer (automne 2011). | règlement et documentation de soutien rédigés | DTTP | La consultation des fabricants a eu lieu dans la semaine du 14 mars 2011. | A28 E |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|---------------------|---|--|------------|--|----------|
| | Coordonner l'élaboration d'un programme de formation pour les chauffeurs de minibus adaptés et de taxis accessibles : déposer la version préliminaire du Guide du formateur et du Guide de l'apprenant. | Guides disponibles en juin 2010 | DTTP | Une première version de la formation a été soumise à un comité de lecture en novembre 2010. À la suite des commentaires reçus, une seconde version est en cours d'élaboration. | A29 E |
| Transport terrestre | Poursuivre, de concert avec l'OPHQ, les travaux en vue d'instaurer une carte universelle d'accompagnement pour les personnes handicapées : poursuivre les consultations avec les autres partenaires (ARUTAQ, ATUQ, UTAQ). | Instauration de la carte | DTTP | Le MTQ a participé à des rencontres avec l'OPHQ dans le cadre de ces travaux. En attendant l'instauration d'une carte universelle d'accompagnement, le MTQ poursuit son soutien financier à l'Association des propriétaires d'autobus du Québec pour la délivrance de cartes d'accompagnement pour les personnes handicapées utilisant les services de transport interurbain. | A30 E |
| | Appliquer les modalités 2007-2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant — volet taxi. | Nombre de demandes de subventions acceptées en 2010-2011 | DTTP et DT | Le MTQ a octroyé 160 subventions pour l'adaptation de taxis en 2010-2011. | A31 C |
| | Examiner la possibilité d'élaborer une mesure afin d'évaluer la progression du nombre de taxis universellement accessibles au Québec. | Mesure proposée | DTTP | Le recensement de l'année 2010-2011 dénombre 348 taxis adaptés, opérationnels et subventionnés par le Ministère. Le nombre moyen de subventions accordées de 2007 à 2010 était de 57. Pour 2010-2011, 160 taxis ont bénéficié d'une subvention. Cette donnée provient de la Commission des transports du Québec. Celle-ci dispose de l'information sur le nombre de véhicules adaptés ayant reçu une subvention du Ministère grâce à l'application du code de blocage sur le permis du propriétaire de permis de taxi pendant la durée de l'engagement de celui-ci envers le MTQ, soit pendant une période minimale de 5 ans ou jusqu'à concurrence d'utilisation de 350 000 km. | A32 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|---------------------|---|--|------------|---|----------|
| | Lancer une seconde campagne de communication en janvier 2011 destinée cette fois aux propriétaires de taxis afin que les 12 000 chauffeurs de taxi suivent cette formation avant le 31 décembre 2011 S'assurer que les chauffeurs de taxi suivront la formation offerte sur le transport des personnes ayant des limitations fonctionnelles. | réalisée Nombre de chauffeurs qui auront suivi la | DTTP | La campagne de communication a été devancée à la fin de 2010 (chauffeurs et propriétaires). Le nombre de chauffeurs qui ont suivi la formation de février à décembre 2010 est de 2 830. | A33 E |
| Transport terrestre | Produire un guide à l'intention des autorités organisatrices de transport (AOT) pour les inciter à déposer des plans de développement visant l'accessibilité aux services de transport collectif et diffusion de ce guide dans le cadre de sessions de formation et de sensibilisation. | Horaire des | DTTP | Le guide a été produit et envoyé aux AOT en juin 2010. Des fiches solutions complémentaires au guide sont en voie d'être finalisées. Les formations ont eu lieu en septembre et octobre 2010. - 147 participants, - 11 sessions de formation réparties dans différentes régions du Québec En date du 22 mars 2011, 19 rapports d'avancement concernant l'élaboration des plans de développement ont été reçus. D'autre part, le MTQ a accepté un plan de développement en transport en commun concernant l'accessibilité aux services offerts par l'organisme ayant réalisé ce plan. | A34 E |
| | Soutenir les AOT pour la mise en place de mesures dans le cadre du volet pour les personnes à mobilité réduite du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes. | utilisant les plateformes | DTTP et DT | Quatre AOT exploitent actuellement sur certains trajets les plates formes d'accès à des autobus à plancher surbaissé: le Conseil intermunicipal des Laurentides, la Société de transport de Montréal (STM), la Société de transport de l'Outaouais (STO) et le Réseau de transport de la Capitale (RTC). Plus spécifiquement, ces AOT sont intervenues globalement de cette façon: Expérimentations effectuées par le RTC en vue d'activer, au cours de l'été 2011, la rampe d'accès et l'agenouillement (bascule) sur les 67 autobus à plancher surbaissé utilisés sur les circuits Métrobus, utilisation durant la même période de l'agenouillement sur tous les véhicules courants reçus après 1996 et participation d'un analyste de la DCNAT sur le groupe de travail mandaté pour la mise en œuvre de ces projets. | A35 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|---------------------|---|---|--------------------|---|----------|
| | | | | Poursuite par la STM de la mise en œuvre des mesures devant permettre l'accès universel de tous les APS de son réseau. | |
| Transport terrestre | Contribuer au financement de l'installation d'ascenseurs dans deux nouvelles stations du réseau de métro: Henri-Bourassa et Côte-Vertu. Collaborer à la réalisation de diverses autres mesures comme l'installation de tuiles tactiles et d'appuis ischiatiques favorisant l'accessibilité au métro à l'ensemble des personnes à mobilité réduite. Coordonner le Comité sur l'accessibilité au métro de Montréal et y poursuivre les travaux inhérents avec la Société de transport de Montréal (STM) et l'AMT. | Nombre de stations universellement accessibles | DGMO, DIM, DTTP | Actuellement, 7 stations de métro sur 68 sont accessibles par ascenseurs sur la ligne orange de la Société de transport de Montréal. Des ascenseurs ont été mis en services dans les stations Henri-Bourassa et Côte-Vertu ainsi qu'à l'édicule Saint-Denis de la station Berri-UQAM. Relativement à l'accessibilité à la station Bonaventure, les plans et devis pour l'installation d'ascenseurs au terminus Centre-ville sont en cours de réalisation. Des rencontres se tiennent régulièrement entre les différents intervenants concernés pour faire le suivi de la situation. | A36 C |
| | S'assurer que les infrastructures et les équipements de la future ligne de train de banlieue Montréal-Repentigny (train de l'Est) sont accessibles et poursuivre avec l'AMT le travail d'élimination des obstacles sur les autres lignes de train de banlieue. | Nombre de gares accessibles Obstacles éliminés | DGMO, DIM, DTTP | Trois gares sur 51 sont partiellement accessibles, tandis que 58 % des voitures sont accessibles, soit 192 sur un total de 330. Chaque projet inscrit au Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2010-2011-2013 de l'AMT, y compris le Train de l'Est, intègre la notion d'accessibilité. | A37 C |
| | Appliquer les modalités 2007-2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant — volet autocars et terminus. | Nombre d'autocars et de terminus adaptés en 2010-2011 | DTTP | Le MTQ a accordé neuf subventions pour l'adaptation d'autocars, dont trois minibus, deux autobus et quatre autocars ainsi qu'une subvention pour l'adaptation d'un terminus d'autocars en 2010-2011. Ces subventions ont été accordées à cinq titulaires de permis de transport par autobus de la catégorie nolisé et à un titulaire de catégorie interurbain (pour un montant global de 0,4 M\$). | A38 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|-----------------------|--|--|----------------|---|-------------|
| | Modifier la Loi sur les transports pour rendre obligatoire à l'automne 2010 la formation des chauffeurs de berlines en transport scolaire. | Dépôt du projet de loi à l'automne 2010 | DTTP | Le projet de loi a été déposé à la session du printemps 2011 (projet de loi n° 3). | A39 E |
| | Effectuer un sondage sur les besoins et la satisfaction de la clientèle du transport adapté au Québec. | Étude terminéeRapport produit | DTTP | Le sondage a été envoyé à la clientèle. Le MTQ est à l'étape de la compilation des données. | A40 E |
| | Participer au comité interministériel (OPHQ, MTQ et autres à venir) sur l'élaboration d'un cadre de référence sur la notion de parcours sans obstacle pour les municipalités et les sociétés de transport. | Dépôt du cadre de référence | DTTP | Les travaux de ce comité, dont l'OPHQ et le MAMROT sont responsables, n'ont pas débuté. Le MTQ a indiqué qu'il y participera. | A41 N |
| Transport terrestre | Participer au groupe de travail interministériel (MAMROT, MELS, MSSS, MTQ, OPHQ) sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (Groupe Pronovost). | Rapport du groupe de travail | DTTP | Le mandataire a transmis aux participants ses recommandations. | A42 T |
| | Participer à des travaux avec l'OPHQ et le MAMROT visant à établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité aux moyens de transport. | Mise en place de mécanismes de liaison | DTTP | Les travaux de ce comité n'ont pas débuté. | A43 E |
| Transport ferroviaire | Évaluer à long terme la durabilité du caoutchouc de l'ornière rétractable installée au passage à niveau de la route Riverside, en Outaouais, et de celle en caoutchouc de qualité supérieure au passage à niveau de la rue Aberdeen, à Sherbrooke. | Suivi du projet pilote et évaluation du matériel | DTMAF (STF) | Un suivi visuel annuel est effectué et l'évaluation du matériel sera complétée d'ici cinq à huit ans. | A44 C, T |

| Visiter et répertorier des passages à niveau régulièrement emprunée par les personnes utilisant un appareil fonctionnel dans le cadre des activités courantes du STF. Donner suite à ceux décrits comme problematiques et où le Ministère est concerné. Voir à ce que les aménagements requis soient réalisés aux passages à niveau de la rue Galipeau, à Thurso, et à celui de la route de l'Aéroport, à Québec. Tansport ferroviaire En plus des corrections déjà apportées au passage à niveau (PN) de la rue Galipeau à Thurso (DO), deux des sites visités et corriges celui de la rue calipeau (DEM). Les trottoirs ont été refaits et des omières en caoutchouc ont été posées. Six autres sites ont été visités en 2010-2011, dont deux répetroirés comme problématiques peur les passages à niveau li s'agit des PN de la route de l'Aéroport, c'est l'absence de trottoir et de surface des répertoirés • Nombre de sites répertoirés • Nombre de sites répertoirés • Donner suite à ceux décrits comme problématiques qui rend impossible le franchissement de just ceux des problemes de ces PN sont les suivants: • Aménagements réalisés aux passages à niveau de la rue Agnès, c'est passages à niveau de la rue de l'Aéroport, c'est l'absence de trottoir et de surface des répertoirés • Aménagements réalisés aux passages à niveau de la rue de l'Aéroport, c'est l'absence de trottoir et de surface des répertoirés voit les suivants situation es comme depuis 2003 au STF. La constituction des deux villes est nécessaire, car les limites territoriales sont contigues avec le PN et il na pas la responsabilité de deliser les travaux qui relève de la responsabilité et réaliser les travaux qui relève de la responsabilité et réaliser les travaux qui relève de la responsabilité et réaliser les travaux qui relève de la responsabilité et réaliser les travaux qui relève de la responsabilité et réaliser les travaux qui relève de la responsabilité et réaliser les travaux qui relève de la responsabilité et réaliser les travaux qui relève de la responsa |
|---|
| soit corrigée. |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|-----------------------|--|---|--------------------|--|----------|
| | | | | Étude en cours par la DÎM dans le cadre du projet pilote de la gare Deux-Montagnes de la mise en place d'un quai haut rétractable automatisé pour parer aux problématiques d'orniérage. | |
| Transport aérien | Contacter les responsables des aéroports du MTQ pour s'assurer du suivi approprié des plaintes et corriger, s'il y a lieu, les situations problématiques en fonction des obligations réglementaires et de la disponibilité budgétaire. | plaintes reçues | DTMAF (STA) | Aucune plainte n'a été reçue | A46 E |
| Transport maritime | Accompagner les différents organismes intéressés et susceptibles de contribuer de façon importante à l'élaboration d'une stratégie visant à éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées font face au regard de l'accessibilité aux bateaux de croisières ou aux excursions, et de favoriser la mise en œuvre de cette stratégie. | Aide apportée | DTMAF (STMMVSL) | Le STMMVSL a échangé avec Keroul, un organisme qui représente et fait la promotion de l'accessibilité au tourisme et à la culture pour les personnes à capacité physique restreinte. Le Ministère l'a notamment aidé en l'informant de la procédure à suivre pour le dépôt d'une demande d'aide financière et l'a référé à l'Association des croisières et excursion du Québec (ACEQ) pour la préparation du devis d'une étude visant à établir un diagnostic sur l'accessibilité aux bateaux de croisières et d'excursion aux personnes handicapées. Le 31 mars 2011, le MTQ a octroyé une subvention de 25 000 \$ à Kéroul pour la réalisation de « L'évaluation des conditions d'accessibilité aux bateaux de croisières et aux quais des escales desservies par certains membres de l'Association des croisières et excursion du Québec à une clientèle de personnes à capacité physique restreinte ». L'étude est en cours de réalisation et son coût sera financé par l'enveloppe financière 2011-2012. | A47 E |
| Transport et sécurité | Poursuivre la participation au projet de recherche sur les aides à la mobilité (AMM) et les aides de transport personnel motorisé (ATPM) mené avec la SAAQ et l'Université de Sherbrooke et dont l'échéance est prévue en 2010. | Rapport final complété (ATPM) Version préliminaire du rapport final complété (AMM) | DST | Le rapport sur les ATPM, projet de recherche accordé par le MTQ à l'Université de Sherbrooke, a été achevé et remis au Ministère en 2009. Pour les AMM, ce projet est issu d'un mandat accordé par la SAAQ et le MSSS à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Le chercheur à l'INSPQ est affilié à l'Université de Sherbrooke. Une première version du rapport final a été livrée au comité consultatif (SAAQ, MSSS, MTQ et OPHQ) le 19 janvier 2011 pour commentaires. | A48 E |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|-----------------------|--|---|--------|---|----------|
| | Inclure dans le Plan d'action gouvernemental en sécurité routière les mesures élaborées à propos des personnes handicapées et adopter un cadre de référence à leur égard. | Cadre adopté | DST | Le Plan d'action gouvernemental en sécurité routière n'a pas été adopté. Par ailleurs, dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020, une grande stratégie d'intervention en sécurité routière sera développée. Les personnes à mobilité réduite seront considérées dans cette stratégie. | A49 C |
| | Dans le cadre de la réalisation d'audits de sécurité routière, notamment dans les traversées d'agglomération, prendre en compte les besoins relatifs au déplacement des personnes handicapées. | Nombre d'audits effectués où ces besoins ont été pris en compte et description de ceux-ci Description des suites à leur donner | DST | Cinq audits ont été réalisés où des suggestions de solution ont été mentionnées afin de répondre à certaines problématiques de desserte pour les piétons et les personnes handicapées. Par ailleurs, les décisions concernant l'application des recommandations relèvent des DT ou des mandataires du MTQ. Les suites données sont les suivantes : - Aménagement d'un carrefour giratoire route 161 et route 263 dans la municipalité de Nantes; - Réaménagement et installation de feux à l'intersection de la route 344, de la montée de la Baie et du chemin Principal, dans la municipalité Pointe-Calumet; | A50 C |
| Transport et sécurité | Dans le cadre de la réalisation d'audits de sécurité routière, notamment dans les traversées d'agglomération, prendre en compte les besoins relatifs au déplacement des personnes handicapées. | Nombre d'audits effectués où ces besoins ont été pris en compte et description de ceux-ci Description des suites à leur donner | DST | Installation d'un nouveau feu de circulation route 343 et rue Saint-Jean à L'Assomption; Réaménagement de l'intersection, route 132 et route des Érables, à Caplan; Réaménagement, route Guimond et avenue Poirée, à La Pocatière Dans le cas de l'audit de Nantes (audit après ouverture de la route), le projet ne prévoit à cout terme aucun aménagement pour les piétons considérant que le milieu à proximité est actuellement peu développé. Les auditeurs ont formulé le commentaire selon lequel un suivi de la situation soit réalisé afin de s'assurer que les besoins pour les piétons et autres usagers vulnérables sont satisfaits. Pour les autres audits, les projets étaient à l'étape d'avant-projet préliminaire. En fonction du niveau de détail des projets à cette étape, plusieurs commentaires ont été formulés afin que les besoins des piétons et usagers vulnérables soient pris en compte lors de la préparation des plans et devis. | A50 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|----------------------------------|---|--|--------|--|-------------|
| | Dans le cadre de l'élaboration de diagnostics locaux ou régionaux de sécurité routière en milieu municipal, de concert avec les partenaires, étudier particulièrement la sécurité des déplacements des personnes handicapées. | Nombre de diagnostics effectués où la sécurité des personnes handicapées est mise en cause | DST | Un projet pilote de diagnostic et de plan d'action de sécurité routière en milieu municipal est en cours dans la MRC de Roussillon. Le projet devrait se terminer à la fin mars 2011. Un des objectifs consiste à expérimenter une approche partenariale avec les différents acteurs concernés par la sécurité routière à l'échelle régionale. À ce titre, l'Office des personnes handicapées, l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest, le Centre montérégien de réadaptation, l'Institut Nazareth et Louis Braille, de même que la Direction de la santé publique et des services sociaux ont été impliqués. | A51 E |
| | Effectuer un audit de sécurité à la suite du projet pilote de diagnostic local de sécurité routière à Roussillon. | Identification des problématiques en regard des personnes à mobilité réduite, s'il y a lieu. | DST | Le projet pilote de diagnostic de sécurité routière en milieu municipal n'est pas encore terminé. Cependant, le diagnostic et l'exercice de consultation n'ont pas fait ressortir de problématique de sécurité routière concernant les personnes handicapées dans le territoire d'étude. La réalisation d'un audit n'est donc pas pertinente. | A52 E, T |
| Transport et sécurité | Collaborer, avec l'AQTR, à la mise en place d'un colloque sur la mobilité réduite : La mobilité pour tous, vers une meilleure cohabitation. | Participation du MinistèreColloque réalisé | DST | Le Ministère a collaboré avec l'AQTR à la mise en place du colloque : « La mobilité pour tous : vers une meilleure cohabitation ». Le colloque s'est tenu le 8 juin 2010. | A53 C |
| | Assurer le suivi du Plan d'embauche du gouvernement du Québec s'adressant aux personnes handicapées et rendre compte des résultats dans le rapport annuel de gestion | Statistiques sur l'embauche et le taux de représentativité atteint | DRH | Au cours de l'année, 10 personnes ayant déclaré vivre avec un handicap ont été embauchées, soit : 1 poste permanent, 7 postes occasionnels, 1 stagiaire et 1 étudiant. Le taux de représentativité de ce groupe de personnes au sein de l'effectif permanent est de 1,1 % et l'objectif gouvernemental à atteindre est 2 %. | A54 C |
| Embauche et soutien en emploi | Proposer des stages en milieu de travail dans le cadre du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées. | | DG | Les trois projets de stages suivants ont été proposés au Secrétariat du Conseil du trésor : - Deux agents de bureau à la Direction de l'Est-de-la Montérégie; - Un technicien en génie civil à la Direction de la Chaudière-Appalaches. Ils ont tous été retenus pour être subventionnés dès le printemps 2011. | A55 C |

| CHAMPS D'ACTIVITÉ | ACTIONS 2010-2011 | INDICATEURS RENDEMENT | UNITÉS | RÉSULTATS | TYPE |
|----------------------------|---|--------------------------------|----------------|--|----------|
| Recherche et développement | Dans le prochain appel de propositions de projets de recherche, solliciter certaines directions en leur suggérant de proposer des projets de recherche liés aux sujets permettant d'atteindre les objectifs du Ministère à l'égard des personnes handicapées | projets présentés ayant une | DER | Aucun projet de recherche n'a été soumis. | A56 R |
| Recherche et développement | Mettre à jour la liste des projets de recherche qui concernent les personnes ayant des limitations fonctionnelles et s'assurer qu'elle est facilement accessible sur la page Web du répertoire des projets de recherche soutenus financièrement par le Ministère. | Liste à jour des projets | DER | En août 2010, le site Internet a été modifié pour rendre accessible par le critère « Transport adapté aux personnes ayant des limitations fonctionnelles », la liste des projets de recherche sur ce sujet. Huit projets ont été signalés en 2010-2011. | A57 C |
| Planification | Rendre compte des objectifs et des cibles atteints concernant l'accessibilité aux infrastructures et aux services de transport, inscrits dans le Plan stratégique du Ministère. | Résultats obtenus | DP | La DP rend compte des cibles et des objectifs atteints concernant l'accessibilité aux infrastructures et aux services de transport inscrits dans le plan stratégique par l'entremise de l'objectif 2.4. Accroître l'accessibilité aux services, aux véhicules et aux infrastructures de transport des personnes à mobilité réduite. Cet objectif englobe deux indicateurs, soit l'indicateur 12 portant sur le nombre et la proportion de véhicules et d'infrastructures accessibles et l'indicateur 13 portant sur l'achalandage du transport adapté. | A58 C |
| | Expérimenter et actualiser les nouveaux outils d'évaluation produits pour rendre compte annuellement des engagements pris par le Ministère en regard de la Déclaration de services aux citoyens. | Résultats obtenus | BSM (SAC) | La partie 3.2 du Rapport annuel de gestion 2010-2011 rend compte des actions définies dans le PAPH concernant le cadre d'intervention de la Déclaration de services aux citoyens. Plus précisément, elle rend compte des réalisations effectuées sur le plan des services offerts aux citoyens, en ce qui a trait à l'accessibilité aux points de service du Ministère (accessibilité aux lieux) ainsi qu'à l'information diffusée sur le Web et par téléphone (l'accueil, les communications et la documentation). | A59 C |
| | Développer un outil ou une stratégie commune de collecte de données et de reddition de comptes pour toutes les unités du Ministère en regard du PAPH et du PGMO. | Mesures proposées | BSM et DTTP | Des échanges ont été tenus entre différents intervenants du Ministère concernant les actions du PGMO et celles du PAPH. Toutefois, ces échanges n'ont pas conduit jusqu'à présent à la mise en place d'outil et stratégie commune de collecte de données. | A60 R |

Légende des acronymes concernant le Ministère

BEAIP : Bureau de l'éthique, de l'accès à l'information et des plaintes

DC: Direction des communications

DCRM : Direction des contrats et des ressources matérielles DER : Direction de l'environnement et de la recherche

DG: Directions générales

DGMO : Direction générale de Montréal et de l'Ouest DGQE : Direction générale de Québec et de l'Est

DGPST : Direction générale des politiques et de la sécurité en transport DGIT : Direction générale des infrastructures et des technologies

DP: Direction de la planification DPR: Direction des parcs routiers

DRE : Direction de la recherche et de l'évaluation

DRH: Direction des ressources humaines DSO: Direction du soutien aux opérations DST: Direction de la sécurité en transport

DT : Direction territoriale

DAT : Direction de l'Abitibi-Témiscaminque

DBCNQ : Direction du bureau de la coordination du Nord-du-Québec
DBSLGIM : Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

DCA: Direction de la Chaudière-Appalaches

DCN: Direction de la Côte-Nord

DCNAT : Direction de la Capitale-Nationale

DE: Direction de l'Estrie

DEM : Direction de l'Est de la Montérégie

DIM : Direction de l'Île de Montréal

DLL : Direction des Laurentides-Lanaudière

DLMI: Direction de Laval–Mille-Îles

DMCQ : Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec

DO: Direction de l'Outaouais

DOM : Direction de l'Ouest de la Montérégie DSLSJ : Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean

DTMAF : Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire DTTP : Direction du transport terrestre des personnes

MTQ: Ministère des Transports du Québec

STA: Service du transport aérien

STMMVSL : Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent

STF: Service du transport ferroviaire